

PARTI CULINAIRE DU QUÉBEC
ÉTATS FINANCIERS
31 DÉCEMBRE 2025

Parti culinaire du Québec
États financiers
au 31 décembre 2025

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT	1-3
ÉTATS FINANCIERS	
Résultats	4
Évolution de l'actif net	5
Flux de trésorerie	6
Situation financière	7
Notes complémentaires	8-10
Annexes	11-15

Carmine Tarsitano , CPA
Comptable professionnel agréé

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

À la direction du **PARTI CULINAIRE DU QUÉBEC**

Opinion

J'ai effectué l'audit des états financiers du Parti Culinaire du Québec, qui comprennent le bilan au 31 décembre 2025 et les états des produits et des charges, de l'évolution de l'actif net et des flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, ainsi que les notes complémentaires, y compris le résumé des principes méthodes comptables.

À mon avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière du parti au 31 décembre 2025 ainsi que des résultats de ses activités et de ses flux trésorerie pour l'exercice du parti au 31 décembre 2025 ainsi que des résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

Fondement de l'opinion

J'ai effectué mon audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui m'incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section 'Responsabilité de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers' du présent rapport. Je suis indépendant du parti conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à mon audit des états financiers au Canada et je me suis acquittée des autres responsabilités déontologiques qui m'incombent selon ces règles. J'estime que les éléments probants que j'ai obtenus sont suffisant et appropriés pour fonder mon opinion d'audit.

Rapport relatif à d'autres obligations légales et réglementaires

Conformément à l'article 113 de la loi électorale et conformément au Bulletin B-1 publié en janvier 2015 , j'ai également audité les colonnes annuelles et électorales de la catégorie Parti de l'annexe Cadre de référence relatif aux sources de financement et à l'utilisation du financement, ainsi que les colonnes Parti (exercice courant et exercice précédent) du tableau I Revenus, II Dépenses et III État de la trésorerie présentés en annexe aux états financiers.

Responsabilité de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux normes comptables canadienne pour les organismes sans but lucratif, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financier exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité du Parti à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction à l'intention de liquider le Parti ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière du Parti.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Mes objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant mon opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significative lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, j'exerce mon jugement professionnel et fais preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- j'identifie et évalue les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, conçois et mets en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunis des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder mon opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- j'acquies une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne du Parti;

- j'apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférent fournies par cette dernière ;

- Je tire une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et , selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité du Parti à poursuivre son exploitation. Si je conclus à l'existence d'une incertitude significative, je suis tenu d'attirer l'attention des lecteurs de mon rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Mes conclusions s'appuient sur les éléments probants, obtenus jusqu'à la date de mon rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener le Parti à cesser son exploitation ;

- j'évalue la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécie si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle ;

Je communique aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et mes constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que j'aurais relevée au cours de mon audit.

Original signé

Par Carmine Tarsitano, CPA auditeur, permis de comptabilité publique no. A125811

2507, rue champdoré
Bureau 108
Montréal, Québec
H1Z 4N5

Montréal, le 24 avril 2026

PARTI CULINAIRE DU QUÉBEC**RÉSULTATS**

Page 4

EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2025

	2025	2024
PRODUITS		
Allocation régulière	1 059	\$ 1 037 \$
Revenus d'appariement réguliers	738	4 343
Adhésion	-	330
Contributions (par six (6) électeurs)	295	1 737
Remboursement des frais d'audit	1 725	1 725
	3 817	9 172
CHARGES		
Frais bancaires	98	102
Frais de service et d'administration	55	-
Dépenses ayant trait aux élections	935	-
Frais bureau	-	321
Frais de levée de fonds	-	854
Honoraires professionnels	3 449	3 621
	4 537	4 898
INSUFFISANCE(EXCÉDENT) DES PRODUITS PAR RAPPORT AUX CHARGES	(720)	\$ 4 274 \$

Les notes complémentaires et les annexes font partie intégrante des états financiers.

PARTI CULINAIRE DU QUÉBEC

ÉVOLUTION DE L'ACTIF NET

Page 5

EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2025

	2025		2024
SOLDE AU DÉBUT	9 255	\$	4 981
INSUFFISANCE(EXCÉDENT) DES PRODUITS PAR RAPPORT AUX CHARGES	(720)		4 274
SOLDE À LA FIN	<u>8 535</u>	\$	<u>9 255</u>

Les notes complémentaires et les annexes font partie intégrante des états financiers.

PARTI CULINAIRE DU QUÉBEC**FLUX DE TRÉSORERIE**

Page 6

EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2025

	2025	2024
ACTIVITÉ DE FONCTIONNEMENT		
Insuffisance (Excédent) des produits par rapport aux charges	(720)	\$ 4 274 \$
Éléments hors caisse		
Contribution et adhésion à recevoir	325	(200)
Appariement réguliers à recevoir	688	(438)
Remboursement de frais audit	(1 725)	(115)
Charge à payer	114	230
FLUX DE TRÉSORERIE LIÉS AUX ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT	(598)	(523)
AUGMENTATION NETTE DE L'ENCAISSE		
Encaisse au début	(1 318)	3 751
Encaisse à la fin	9 909	6 158
	8 591	\$ 9 909 \$

Les notes complémentaires et les annexes font partie intégrante des états financiers.

PARTI CULINAIRE DU QUÉBEC
SITUATION FINANCIÈRE
Au 31 décembre 2025

Page 7

	2025	2024
ACTIF À COURT TERME		
Encaisse	8591 \$	9909 \$
Contribution et adhésion à recevoir	-	325
Appariement réguliers à recevoir	-	688
Remboursement de frais audit	3392	1667
	11983 \$	12589 \$
PASSIF À COURT TERME		
Charge à payer	3448 \$	3334 \$
	3 448 \$	3 334 \$
	ACTIF NET	
ACTIF NET	8535	9255
	11983 \$	12589 \$

Les notes complémentaires et les annexes font partie intégrante des états financiers.

Pour le conseil

Original signé

Représentante officielle

Original signé

Chef du parti

1- Statuts

Le parti a été autorisé par le Directeur général des élections, en vertu de la Loi électorale, le 7 juin 2018.

2-Principales méthodes comptables

Base de présentation

Les états financiers du parti sont établis selon les normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif ainsi que les directives du Directeur général des élections. Ce rapport financier ne présente que la situation financière et les résultats des activités du parti.

Estimations comptables

Pour dresser les états financiers, la direction du parti doit faire des estimations et poser des hypothèses qui ont une incidence sur les montants présentés dans les états financiers, les notes y afférentes et les annexes. Ces estimations sont fondées sur la connaissance que la direction possède des événements en cours et sur les mesures que le parti pourrait prendre à l'avenir. Les résultats réels pourraient être différents de ces estimations.

Actifs et passifs financiers

Évaluation initiale et ultérieure

Le Parti évalue initialement ses actifs et passifs financiers à la juste valeur, sauf dans le cas de certaines opérations entre apparentés qui sont évaluées à la valeur comptable ou à la valeur d'échange selon le cas. Il évalue ultérieurement tous ses actifs financiers et ses passifs financiers au coût après amortissement.

Les actifs financiers évalués subséquemment au coût après amortissement se composent de l'encaisse et du remboursement de l'audit. Les passifs financiers évalués au coût après amortissement se compose d'une charge à payer.

Trésorerie et équivalents de trésorerie

La politique du parti est de présenter dans la trésorerie et les équivalents de trésorerie les soldes bancaires y compris les découverts bancaires lorsque les soldes bancaires fluctuent souvent entre le positif et le négatif.

Constatation des produits

Le parti applique la méthode du report pour la comptabilisation des apports.

Les produits découlant des contributions politiques sont comptabilisés sur la base des encaissements, les produits des adhésions sont enregistrés dans l'exercice auquel ils se rapportent et l'allocation du Directeur général des élections et les autres produits sont comptabilisés sur la base d'exercice.

Bénévoles

Le fonctionnement du parti dépend en partie du travail de bénévoles. Le parti ne reçoit pas ces services contre paiement et il difficile de faire une estimation de leur juste valeur. De ce fait, le travail des bénévoles n'est pas pris en compte dans les états financiers.

3-Instruments financiers

Risque de liquidité

Le risque de liquidité du parti est le risque qu'il éprouve des difficultés à honorer des engagements liés à ses passifs financiers. Le parti est donc exposé au risque de liquidité relativement à l'ensemble des passifs financiers comptabilisés à l'état de la situation financière.

Parti Culinaire du Québec

CADRE DE RÉFÉRENCE RELATIF AUX SOURCES DE FINANCEMENT ET À L'UTILISATION DU FINANCEMENT
Loi électorale (RLRQ, chapitre E-3.3), article 113, bulletin B-1
 Exercice du 1er janvier au 31 décembre 2025

SOURCES DE FINANCEMENT						
Entités autorisées		Parti (audité)		Total \$	Pourcentage excluant les transferts entre entités autorisées	N° de ligne au cadre de référence
Financement du directeur général des élections	Référence à la Loi électorale	Annuel \$	Électoral \$			
Allocations	Section I, ch II Art. 82, et 82.1	1 059,00	-	1 059,00	27,7%	1S
Revenus d'appariement		Art. 82.2	738,00	-	738,00	19,3%
Remboursement des frais d'audit	Section IV, chap. II, Art. 112	1 725,00		1 725,00	45,2%	
Remboursement des dépenses électorales	Tableau I		-	-	0,0%	
Montant total du financement du directeur général des élections		3 522,00	-	3 522,00	92,3%	
Revenus autonomes	Tableau I	295,00		295,00	7,7%	
Transferts des entités autorisées		-		-		
Montant total du financement du parti		3 817,00	-	3 817,00	100%	
Financement total		3 817,00				

UTILISATION DU FINANCEMENT						
Dépenses		Parti (audité)		Total pour les entités autorisées \$	Pourcentage excluant les transferts entre entités autorisées	
		Annuelles \$	Électorales \$			
Administration courante	Tableau II	3 602,00		3 602,00	94,4%	
Confection et diffusion de la publicité		-		-	0,0%	
Recherche, collecte et analyse de données		-		-	0,0%	
Coordination de l'action politique		-		-	0,0%	
Transferts aux entités autorisées		-		-		
Dépenses ayant trait aux élections				935,00	935,00	24,5%
Autres dépenses		-		-	-	0,0%
Total des dépenses du parti		3 602,00	935,00	4 537,00	118,9%	
Dépenses totales		4 537,00				
Excédent (insuffisance) du financement sur les dépenses		(720,00)		(720,00)		
Annuel(le) :		215,00 \$	Électoral(e) :	(935,00) \$		
Variation du financement en fonction des postes du bilan						
Augmentation (diminution) de la trésorerie	Tableau III	(1 318,00)		(1 318,00) \$	-34,5%	
Augmentation (diminution) des éléments du fonds de roulement à l'exception de la trésorerie		598,00		598,00 \$	15,7%	
Acquisition (disposition) des actifs à long terme				- \$	0,0%	
Diminution (augmentation) des emprunts à long terme				- \$	0,0%	
Financement total utilisé		3 817,00		3 817,00 \$	100%	

Déclaration de la représentante officielle ou du représentant officiel

Je déclare que tous les renseignements contenus dans ce rapport sont vrais, exacts et complets.

 24 avril 2026
 Date

Original signé

Signature

Établissement financier où sont déposées les sommes recueillies

Nom de l'établissement

Adresse de l'établissement

Numéro de compte

Banque nationale du Canada

8091 rue Saint-Denis, Montréal, QC H2R 2G2

Déclarations pour le rapport financier d'un parti autorisé**Signature et déclaration du représentant officiel ou de la représentante officielle**

Je, Julie Desmarais,
Prénom Nom

représentant(e) officiel(le) du parti politique autorisé Parti culinaire du Québec,
Nom du parti politique autorisé

déclare ce qui suit :

1. La sollicitation de contributions n'a été faite que sous ma responsabilité ou par l'entremise des personnes que j'ai désignées par écrit conformément à la *Loi électorale*.
2. Toutes les contributions recueillies ont été versées par des électeurs en conformité avec les dispositions de la section II du chapitre II de la *Loi*.
3. Tous les comptes bancaires ouverts au bénéfice du parti sont inscrits au présent rapport.
4. Toutes les sommes recueillies pour le parti ont été déposées à même le ou les comptes bancaires ouverts au bénéfice du parti et sont conformes à la *Loi*.
5. Si applicable, toutes les sommes reçues du directeur général des élections ont été déposées à même le ou les comptes bancaires ouverts au bénéfice du parti.
6. Je confirme que l'allocation a servi à payer les dépenses se rapportant notamment à l'administration courante du parti, à la diffusion du programme politique, à la coordination de l'action politique des membres ou des sympathisants et aux dépenses électorales. L'allocation a également servi à rembourser le capital des emprunts (art. 83).
7. Les prêts obtenus et les cautions signées relativement à ceux-ci sont conformes à la *Loi*. Notamment, lorsque ces prêts proviennent d'un électeur, ils ont été versés à l'aide d'un chèque personnel de celui-ci, volontairement, sans compensation ni contrepartie, et ils ne feront pas l'objet d'un quelconque remboursement autrement que ce qui est prévu à l'acte d'emprunt.
8. Toutes les dépenses que j'ai faites ou autorisées, ainsi que celles du ou des délégués, le cas échéant, à l'exception des dépenses électorales, sont inscrites au rapport financier et ont été engagées conformément aux exigences de la *Loi*.
9. Toutes les sorties de fonds ont été acquittées à même le ou les comptes bancaires inscrits au présent rapport financier, à l'exception des dépenses électorales.
10. Aucune dépense n'a été acquittée en argent comptant, à l'exception de celles provenant d'une petite caisse constituée à même le fonds du parti, sous la responsabilité de la représentante officielle ou du représentant officiel.
11. Toutes les dépenses ont été engagées au prix courant du marché. De plus, un reçu de contribution a été remis pour tout bien ou service fourni gratuitement par un électeur, à l'exception du travail bénévole.
12. Les personnes ayant effectué du travail bénévole au sens de l'article 88 (1) au cours de la période l'ont fait personnellement et volontairement, et le fruit de ce travail a été fait sans compensation ni contrepartie.
13. Les renseignements contenus dans le présent rapport ainsi que ses annexes sont vrais, exacts et complets.

Original signé

Signature de la représentante officielle ou du représentant officiel

le

24 avril 2026

Date

Signature et déclaration de la ou du chef de parti

Je, Jean-Louis Thémistocle,
Prénom Nom

chef du parti politique autorisé Parti culinaire du Québec,
Nom du parti politique autorisé

déclare ce qui suit :

1. J'ai pris connaissance des règles liées au financement.
2. J'ai rappelé aux personnes autorisées à solliciter des contributions leur obligation de respecter les règles liées au financement.
3. J'ai pris connaissance des pratiques de sollicitation de mon parti et je juge qu'elles sont conformes à la *Loi*.
4. J'ai transmis à la représentante officielle ou au représentant officiel toute l'information financière lui permettant de dresser ce rapport.
5. J'ai pris connaissance du rapport et j'ai obtenu tous les éclaircissements requis sur son contenu.
6. Je prends acte de la déclaration de la représentante officielle ou du représentant officiel.
7. Je confirme qu'à ma connaissance, la représentante officielle ou le représentant officiel a réalisé son mandat conformément à la *Loi*.

Original signé

_____ le 24 avril 2026

Signature de la ou du chef du parti

Date